

Compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du lundi trois juillet deux mille dix-sept.

L'an deux mille dix-sept, le lundi trois juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de VILLEDOUX, dûment convoqué s'est réuni à la salle annexe de VILLEDOUX, sous la présidence de Monsieur François VENDITTOZZI, Maire.

Étaient présents : Mesdames Corinne SINGER, Marie-Christine QUEVA, Isabelle BOURLAND et Messieurs François VENDITTOZZI, Daniel BOURSIER, David WANTZ, Jean-Philippe TOLEDANO, Thierry BARBIN, Jean-Paul BONNIN, Jacques CHALLIER, Éric MONTAGNE et Bernard CHARRON.

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 19 membres.

Absents excusés : Dominique TEXIER, Delphine BOUCARD, Marie-Louise PINEAU et Dominique VERGER

Absents avec pouvoir :

Audrey VALLAT donne pouvoir à François VENDITTOZZI

Stéphanie COLOMBIER donne pouvoir à Marie-Christine QUEVA

Catherine DENEUVE donne pouvoir à Corinne SINGER

Thierry BARBIN a été élu secrétaire de séance

Ordre du jour

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 12 juin 2017

1. Délibération adoptant l'accord financier partenarial en vue de l'étude sur l'élaboration d'un schéma directeur des eaux pluviales (annule et remplace celle du 24/01/2017)
2. Délibération autorisant l'ouverture d'un marché à procédure adaptée pour la mise en sens unique de 3 rues (rue de la Mairie-rue Fulgence Cornet et rue du Fiton)
3. Délibération de création d'un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet à 24/35ème
4. Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer le contrat de bail entre la société FREE et la commune pour la pose d'un pylône muni d'antennes et faisceaux hertziens au lieudit « PREE NEUVE »
5. Questions diverses

Thierry BARBIN est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte rendu du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité

Point ajouté à l'ordre du jour avec accord à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil Municipal :

- Délibération autorisant Monsieur le maire à adresser une demande de subvention au titre des amendes de police au Conseil Départemental de la Charente Maritime pour la création de parkings

1. Délibération adoptant l'accord financier partenarial en vue de l'étude sur l'élaboration d'un schéma directeur des eaux pluviales (annule et remplace celle du 24/01/2017).

Débat :

Monsieur le Maire explique pourquoi il faut reprendre cette délibération qui avait été prise trop tôt compte tenu du planning imposé par la démarche de demande de subvention.

DELIBERATION

Vu l'arrêté ministériel du 9 mars 1966 modifié, approuvant la constitution du Syndicat Mixte « l'Union des Marais de la Charente Maritime (UNIMA) » ;

Vu la délibération de la commune de VILLEDOUX emportant adhésion au Syndicat Mixte de l'UNIMA ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de formaliser un accord financier partenarial définissant les conditions d'intervention du Syndicat Mixte de l'UNIMA en vue de l'étude dur l'élaboration d'un schéma directeur des eaux pluviales ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

2. Délibération autorisant l'ouverture d'un marché à procédure adaptée pour la mise en sens unique de 3 rues (rue de la Mairie-rue Fulgence Cornet et rue du Fiton)

Débat :

Monsieur le Maire explique que depuis l'année dernière, la commune de VILLEDOUX travaille sur un aménagement de 3 rues pour une mise en sens unique en corrélation avec les travaux de remise à niveau du réseau. Une concertation avec les riverains et un cabinet d'architecte a eu lieu lors d'une réunion qui a permis d'établir un cahier des charges concernant ces travaux. C'est sur la base de ce cahier des charges qu'un marché à procédure adaptée est lancé. Daniel BOURSIER, adjoint en charge des travaux, précise que les travaux de la rue du Fiton s'effectueront en décalé par rapport aux travaux des 2 autres rues. Monsieur le Maire donne lecture du tableau fixant les dates des CAO et des conseils municipaux pour l'été étant donné

que 3 procédures de MAPA vont être lancées. Bernard CHARRON s'assure que les rues seront réalisées en bicouche dès les semaines prochaines.

DELIBERATION

Vu l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et notamment la partie définissant les marchés à procédure adaptée,

Considérant le projet de mise en sens unique de 3 rues de la commune de VILLEDOUX (rue de la Mairie-rue Fulgence Cornet, rue du Fiton),

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser :

- à ouvrir une procédure de marché à procédure adaptée (MAPA) avec appel d'offres restreint pour la mise en sens unique de 3 rues de la commune de VILLEDOUX (rue de la Mairie - rue Fulgence Cornet - rue du Fiton)
- à publier l'avis d'appel public à la concurrence dans un journal habilité à recevoir des annonces légales
- de déposer le dossier de consultation des entreprises sur le site : www.marches-securises.fr

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à :

- à ouvrir une procédure de marché à procédure adaptée (MAPA) avec appel d'offres restreint pour la mise en sens unique de 3 rues de la commune de VILLEDOUX (rue de la Mairie-rue Fulgence Cornet, rue du Fiton)
- à publier l'avis d'appel public à la concurrence dans un journal habilité à recevoir des annonces légales
- de déposer le dossier de consultation des entreprises sur le site : www.marches-securises.fr

1. Délibération de création d'un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet à 24/35ème

Débat :

Monsieur le Maire donne la parole à Corinne SINGER, 1ère adjointe au Maire en charge des ressources humaines. Elle explique que dans le processus de pérennisation des postes en contrats aidés la commune propose de maintenir un agent qui était en contrat avenir depuis 3 ans et qui a donné satisfaction au fur à mesure en prenant confiance dans son poste. Monsieur le Maire ajoute que ce recrutement était d'ailleurs prévu dans le budget 2017. Il annonce également qu'un autre recrutement est envisagé au service technique. Monsieur le Maire rappelle que la commune est en procédure de recrutement pour remplacer les autres animateurs dont le contrat aidé n'est pas reconduit mais que les

candidatures ne sont pas satisfaisantes.

DELIBERATION

Vu le Code général des Collectivités territoriales

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale.

Monsieur le Maire explique que la création d'un poste d'adjoint d'animation territorial à 24h00 hebdomadaire va permettre de pérenniser le poste d'un agent recruté en septembre 2014 en contrat avenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'ouvrir un poste d'adjoint d'animation territorial à temps non-complet (24/35ème) avec effet au 8 septembre 2017,
- dit que la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint d'animation territorial échelle 3,
- dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget communal 2017,

2. Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer le contrat de bail entre la société FREE et la commune pour la pose d'un pylône muni d'antennes et faisceaux hertziens au lieu-dit « PREE NEUVE »

Débat :

Monsieur le Maire précise l'emplacement du futur pylône au lieu-dit « La PREE NEUVE » qui se trouve sortie Villedoux direction Charron (rond-point à droite)

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose que la société FREE Mobile projette l'installation d'une antenne relais pour contribuer à la couverture de VILLEDOUX en 3G et 4G.

Vu le projet qui consiste en l'installation d'un pylône support d'antennes d'une hauteur de 35 mètres et d'une zone technique à l'intérieur du pylône en hauteur en raison de la zone inondable, qui sera clôturé par un grillage d'une hauteur de 2 mètres sur le terrain situé, lieu-dit « La Prée Neuve ».

Considérant que la commune de VILLEDOUX est propriétaire de la parcelle cadastrée AR1 située

au lieu-dit « La PREE NEUVE » qui recevra l'installation,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de :

- l'autoriser à louer la parcelle AR1 pour une surface de 80m²,
- l'autoriser à signer un contrat de bail d'une durée initiale de 12 années entières et consécutives prenant effet à compter de la date de signature par les deux parties et renouveler par tacite reconduction pour des périodes successives de 6 années entières et successives,
- de fixer le loyer annuel du bail à 4 000€ (quatre mille euros), payable semestriellement d'avance le 1^{er} janvier et 1^{er} juillet de chaque année,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à louer la parcelle AR1 pour une surface de 80m²,
- d'autoriser la signature d'un contrat de bail d'une durée initiale de 12 années entières et consécutives prenant effet à compter de la date de signature par les deux parties et renouveler par tacite reconduction pour des périodes successives de 6 années entières et successives,
- de fixer le loyer annuel du bail à 4 000€ (quatre mille euros), payable semestriellement d'avance le 1^{er} janvier et 1^{er} juillet de chaque année,
- dit que les recettes seront inscrites au budget communal 2017 à l'article 752

Point rajouté à l'ordre du jour : Délibération autorisant Monsieur le maire à adresser une demande de subvention au titre des amendes de police au Conseil Départemental de la Charente Maritime pour la création de parkings

Débat :

Monsieur le Maire explique que la commune envisageait de présenter un dossier de demande d'aides au titre de la redistribution des amendes de police 2016 pour l'achat de 2 panneaux électroniques mais que ce dossier n'est pas recevable. Aussi il propose de délibérer afin de soumettre un dossier concernant la création d'un parking au niveau de la rue Jean Bart.

DELIBERATION

Monsieur le Maire présente l'opportunité pour la commune de VILLEDOUX de solliciter le fond du produit des amendes de police perçu en 2016 dans le cadre de l'opération « Réalisation de parkings ». En effet dans le cadre d'un projet global de réaménagement de 3 rues de la commune, la création d'un parking de 9 places est envisagée dans la rue Jean Bart proche des commerces et de la mairie.

Après en avoir délibéré, les membres présents et représentés du Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte la réalisation d'un parking de 9 places rue Jean Bart ;

- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal d'investissement pour 2017 ;
- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente Maritime au titre des amendes de police sous le programme des opérations « réalisation de parkings ».

3. Questions diverses

- 1- *Monsieur le Maire fait état de sa mauvaise humeur suite au vol des plantes en godet qui viennent juste d'être mis en place par les agents techniques, mais aussi du vol du vélo de sa 1ère adjointe, perpétré dans l'après-midi devant la mairie.*
- 2- *Monsieur le Maire déplore que 6 enfants aient été surpris sur le toit de l'école dimanche après-midi. Il ajoute que le toit n'étant pas fait pour supporter un tel poids, les conséquences auraient pu être très graves voire mortelles. Monsieur le Maire informe que les parents de ces enfants sont convoqués vendredi prochain à 17h en mairie.*
- 3- *Daniel BOURSIER et Marie-Christine QUEVA ont constaté lors de leur visite au restaurant scolaire que les enfants rapportaient des assiettes quasi pleines après leur repas. Cette situation est regrettable pour les agents du restaurant scolaire qui s'investissent en travaillant des produits de qualité afin de faire des repas appétissants mais aussi en terme de gaspillage des denrées.*
- 4- *Marie-Christine QUEVA fait appel aux bonnes volontés pour organiser la manifestation du 13 juillet. Cette fête se déroulera comme l'année précédente excepté la retraite aux flambeaux qui est annulée suite aux restrictions préfectorales actuelles.*
- 5- *Monsieur le Maire explique que lors du conseil d'école du 27 juin dernier, un enseignant a vivement attaqué la mairie sur l'usage de classes préfabriquées. Il a notamment dit qu'il était inadmissible de ne pas construire des classes en dur et de continuer à fonctionner avec des salles préfabriquées. Monsieur le Maire ajoute que l'atelier pédagogique va devenir une salle de classe. Il indique que le transfert de matériel et de mobilier sera impérativement assuré par les enseignants (un courrier leur sera adressé en ce sens) et que ce transfert aura un caractère exceptionnel, pour la seule année scolaire 2017-2018. Cet enseignant a aussi déploré de ne pas disposer d'une salle informatique ni d'équipements suffisants. Monsieur le Maire lui a rappelé que, depuis deux ans des ordinateurs neufs, ont été régulièrement achetés pour augmenter et renouveler le parc existant. De plus, l'atelier pédagogique, équipé de branchements informatiques, ne pourra pas être utilisé en tant que salle informatique le temps de son occupation comme salle de classe.*
- 6- *Monsieur le Maire précise que Mélanie JALLAT et Géraldine MAZZONETTO travaillent sur le nouveau portail famille pour intégrer les données du logiciel de facturation et de base élèves. Il*

précise que mi-août les parents auront accès à leurs dossiers par un mot de passe personnel.

- 7- *Bernard CHARRON évoque la possibilité de récupérer les eaux de pluie sur les bâtiments de la commune. Il pense qu'il serait intéressant d'étudier ce procédé. Monsieur le Maire lui répond qu'une réflexion dans ce sens est en cours.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

VENDITTOZZI François – Maire	
SINGER Corinne – Adjointe au Maire	
QUEVA Marie-Christine – Adjointe au Maire	
BOURSIER Daniel –Adjoint au Maire	
WANTZ David – Adjoint au Maire	
BOUCARD Delphine -Adjointe au Maire	Absente excusée
BARBIN Thierry- Conseiller municipal	
BONNIN Jean-Paul – Conseiller municipal	
BOURLAND Isabelle – Conseillère municipale	
CHALLIER Jacques – Conseiller municipal	
COLOMBIER Stéphanie- Conseillère	Absente avec pouvoir
DENEUVE Catherine –Conseillère municipale	Absente avec pouvoir
VALLAT Audrey – Conseillère municipale	Absente avec pouvoir
MONTAGNE Éric – Conseiller municipal	
PINEAU Marie-Louise – Conseillère municipale	Absente excusée
TOLEDANO Jean-Philippe – Conseiller municipal	
CHARRON Bernard – Conseiller municipal	
TEXIER Dominique – Conseillère municipale	Absente excusée
VERGER Dominique – Conseiller municipal	Absent excusé